



A l'écoute de Radio Canada International...

## Etudiants africains au Canada



*L'Union générale des étudiants et stagiaires africains au Québec*

«La communauté des étudiants et stagiaires africains du Québec vit actuellement des moments difficiles. Plusieurs membres de cette communauté sont actuellement contraints d'abandonner leurs études. Même les stagiaires ne sont plus à l'abri des malaises qui tendent à se généraliser. De plus, pour nous les Africains, comme pour tous les étrangers, le droit aux études n'existe plus face à la barrière que constituent les frais de scolarité qui dépassent maintenant les 5.000 dollars par an».

Telles sont les raisons qu'ont données les étudiants au cours d'une conférence de presse convoquée en mi-septembre à l'Université du Québec à Montréal, conférence au cours de laquelle a été annoncée la constitution d'un syndicat d'étudiants : l'«Union générale des étudiants et stagiaires africains au Québec». M. Emmanuel Mbimé, étudiant d'origine zairoise (président de cette union), nous dit ce qu'il considère comme la détérioration des conditions de vie des membres de son Union\*.

**E. MBIME :** Pour comprendre la situation difficile que connaissent les étudiants africains, il faut dire que cela tient à la fois de la nature fédéraliste du régime politique canadien et des conditions d'enseignement assez sévères, surtout en ce qui concerne les étudiants. Au Canada, en effet, les pouvoirs en matière d'éducation relèvent des juridictions provinciales qui ont toute latitude pour décider non seulement du contenu des programmes mais aussi des contingents du nombre des étudiants. Il faut dire que les mesures prises par les provinces canadiennes et pas seulement le Québec, face à l'immigration des étudiants étrangers, visent plutôt à limiter le

nombre des étudiants venant d'autres pays développés comme les Etats-Unis ou les pays européens. On sait qu'il y a eu, par exemple, dans les pays comme la France et la Belgique, un afflux d'étudiants venant d'Amérique qui ne pouvaient pas avoir accès à des facultés de médecine. Alors, on comprend que le Québec prenne des mesures en ce qui concerne cette province pour l'accès à certaines études.

Malheureusement, la mesure frappe de plein fouet les ressortissants des pays sous-développés, notamment les pays africains, ce qui explique le mouvement qu'on a créé officiellement. A cela s'ajoute que deux facultés, la faculté de médecine et la faculté de droit, sont totalement fermées aux étudiants africains.

**RCI :** Et pourtant Emmanuel Mbimé, le gouvernement du Québec a signé avec certains pays des accords qui, en fait, devraient aplanir toutes ces difficultés ?

**Emmanuel MBIME :** Oui, sauf en ce qui concerne l'accès aux facultés de médecine et de droit pour lesquelles les accords sont muets. Le corps des accords lui-même qui porte principalement sur les frais de scolarité, n'est pas très bien compris par les étudiants et d'ailleurs, à cet effet, ils se proposent d'aller demander plus d'informations au ministère de l'Éducation nationale. Alors, ils rencontrent beaucoup de tracasseries administratives, notamment pour obtenir un permis de résider au Québec. Pour éclairer les esprits en ce qui concerne les frais de scolarité, il faut comprendre que ces frais sont passés de 250 dollars en 1979 à 1500 dollars en 1980 et à 4500 dollars en 1981-82. C'est énorme, traduit en francs CFA. En ce moment, une nouvelle politique doit entrer en vigueur pour cette rentrée 1982-83, qui fait qu'un étudiant africain doit, en plus de ces montants, déboursier 1000 dollars

supplémentaires pour chaque année d'étude. De plus, les accords qui doivent garantir la réciprocité avec les étudiants québécois, ne leur offrent pas les mêmes conditions. Par exemple, en matière d'assurance-maladie les frais d'assurance varient de 250 dollars à l'Université du Québec à Montréal, à 311 dollars à l'Université de McGill, à 675 dollars pour un étudiant avec charge familiale, au contraire des étudiants québécois qui ne paient rien.

En plus, cette assurance ne couvre pas tous les risques comme les soins dentaires ou par exemple, l'achat de médicaments.

**RCI :** Mais est-ce que les étudiants africains ont entrepris quelques démarches auprès des autorités québécoises ?

**E. MBIME :** Oui. Déjà le simple fait de lancer ce syndicat constitue une première démarche parce que c'est ce syndicat qui leur permet de se constituer en tant qu'une association pouvant intervenir auprès des pouvoirs publics. Ils l'ont fait pour enrayer la détérioration des conditions dans lesquelles ils se trouvent actuellement. En plus du droit aux études, ils réclament le droit au travail, puisqu'en fait dans d'autres pays, notamment dans les pays européens, les étudiants ont le droit de travailler pendant les vacances, même s'ils ne sont pas originaires du pays. Alors, ils exigent qu'ils puissent obtenir cela des autorités québécoises et ils demandent qu'on veille à ce que leurs conditions d'habitation soient améliorées et aussi qu'ils aient le droit d'exprimer librement leurs opinions politiques. ■

\* Cette interview a été diffusée le 16 septembre 1982 dans les ondes courtes de Radio Canada International (RCI) à destination de l'Afrique francophone.